

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 687

24 avril 2007

SOMMAIRE

Airmon Lux 2	32937	Montague Development S.A.	32949
Alias Investment	32943	Mountraid Investments S.A.	32942
Alliance Industries S.A.	32959	Multi Units Luxembourg	32946
Alliance Industries S.à r.l.	32959	North REOF Holding S.à r.l.	32947
Arleston Finance S.à r.l.	32933	OREF Real Estate G.m.b.H.	32937
BJ General Holdings	32947	Pai Investment S.A.	32949
Bocimar Lux S.A.	32948	Palmarosa S.A.	32944
CA-AD Lux Constructions S.A.	32930	Pamol	32941
Canisse S.A.	32944	Phoenix III Mixed Z	32935
Capital Financial Holdings Luxembourg SA	32975	Pindella Holding S.A.	32958
Ceramics Luxembourg 2 (f), S.à r.l.	32975	Praga Soparfi S.A.	32976
CIN S.A.	32943	Progx S.A.	32959
Commodity Trade Luxembourg S.A.	32944	Promotion de la Culture	32946
Copernicus Equity EMP Buffer S.à r.l.	32948	Proppy S.A.	32936
Delta Albatros S.A.	32974	Prosperity Company S.A.	32935
Dreamsgate Holding S.A.	32948	Rapid-Swiss Enterprises S.à r.l.	32935
Electronique Commerciale Européenne S.A.	32943	Romanfin S.A.	32938
Food Ingredients Technologies (F.I.T.) s.à r.l.	32976	Russian Car Loans No. 1 S.A.	32942
Gazebo S.A.	32936	Salkanika S.A.	32937
GSC European CDO III S.A.	32949	Sapin Vert Participations S.A. Luxem- bourg	32975
GSC European CDO IV S.A.	32941	SAVOLDELLI & fils s.à r.l.	32976
Insurance Market Research S.A.	32954	Signes S.A.	32930
International Developments S.A.	32939	Springbock Investments S.A.	32967
Intimis Investments S.A.	32942	Stabilus Luxembourg 2 (d), S.à r.l.	32938
INTRAWEST Luxembourg S.A.	32936	TipSoft S.A.	32933
Lampas Investment	32947	Tourelle Holding S.A.	32938
Lancelot Sàrl	32939	Tourism Investments and Consulting S.A.	32939
Lancelot Sàrl	32941	Value Secondary Investments Manage- ment S.A.	32968
Mitco Real Estate A S.à r.l.	32959	Ysatis Holding S.A.	32930

Signes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 46.251.

L'administrateur-délégué confirme et certifie que la société anonyme DELOITTE FIDUCIAIRE S.A., dont le siège social était sis au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, n'exerce plus la fonction de commissaire aux comptes de la Société depuis le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 février 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

V. Goy

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007033095/1138/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04858. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

CA-AD Lux Constructions S.A., Société Anonyme,

(anc. Ysatis Holding S.A.).

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.087.

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding YSATIS HOLDING S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 222c, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 34.087, constituée sous la dénomination de HORSE - MANTIS S.A. suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en remplacement du notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 5 juin 1990, publié au Mémorial C, numéro 454 du 6 août 1990 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 1er août 2003, publié au Mémorial C, numéro 1014 du 1^{er} octobre 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Abandon par la société de son statut de -holding 1929- au profit de celui de -société de participations financières- et modification de l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, la construction de bâtiments avec maçonnerie, pose de béton et de ferrailage.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

2) Changement de la dénomination de la société de YSATIS HOLDING S.A. en CA-AD LUX CONSTRUCTIONS S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

3) Transfert du siège social de L-1420 Luxembourg, 222c, avenue Gaston Diderich, à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

4) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de dix-huit mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante et onze cents (€ 18.578,71) pour le ramener de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante et onze cents (€ 49.578,71) à trente et un mille euros (€ 31.000,-) par compensation des pertes subies au 31 décembre 2006 et par réduction de la valeur nominale de chacune des mille (1.000) actions existantes à trente et un euros (€ 31,-) et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

5) Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

6) Modification de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

7) Acceptation des démissions de la société BOSMILL INTERNATIONAL LIMITED, de Monsieur Patrick Weinacht et de Madame Marjorie Golinvaux comme administrateurs de la société et décharge à leur donner.

8) Nomination de Monsieur Adriano Vidoni, de Madame Alice Vanheukelom et de Madame Sonia Vidoni comme nouveaux administrateurs et de Monsieur Adriano Vidoni comme nouvel administrateur-délégué et détermination de la durée de leurs mandats.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de l'abandon par la société de son statut de -holding 1929- au profit de celui de -société de participations financières-.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, la construction de bâtiments avec maçonnerie, pose de béton et de ferrailage.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de YSATIS HOLDING S.A. en CA-AD LUX CONSTRUCTIONS S.A. et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination CA-AD LUX CONSTRUCTIONS S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1420 Luxembourg, 222c, avenue Gaston Diderich, à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Mamer.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une réduction du capital social à concurrence d'un montant de dix-huit mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante et onze cents (€ 18.578,71) pour le ramener de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante et onze cents (€ 49.578,71) à trente et un mille euros (€ 31.000,-) par compensation des pertes subies au 31 décembre 2006 et par réduction de la valeur nominale de chacune des mille (1.000) actions existantes à trente et un euros (€ 31,-).

Ces pertes ressortent du bilan de la société arrêté au 31 décembre 2006, dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Cinquième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31,-) chacune.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de la société BOSMILL INTERNATIONAL LIMITED, de Monsieur Patrick Weinacht et de Madame Marjorie Golinvaux comme administrateurs de la société et leur donne décharge de leurs fonctions.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Monsieur Adriano Vidoni, administrateur de société, né à Liège (Belgique), le 10 novembre 1963, demeurant à L-6240 Graulinster, 2, rue d'Echternach.

b) Madame Alice Vanheukelom, administrateur de société, née à Liège (Belgique), le 12 octobre 1960, demeurant à B-4040 Herstal, 13, Voie de Liège.

c) Madame Sonia Vidoni, administrateur de société, née à Udine (Italie), le 11 septembre 1955, demeurant à B-4020 Liège, 543, rue de Visé.

Par dérogation à l'article 9 des statuts, l'assemblée décide de nommer Monsieur Adriano Vidoni, préqualifié, comme nouvel administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signe: M. Golinvaux, J. M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 13 février 2007, vol. 437, fol. 63, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 février 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007033588/236/147.

(070029449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

TipSoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.456.

—
EXTRAIT

Monsieur Benoît Hap, administrateur et administrateur délégué, déclare par la présente, que son adresse est la suivante:
49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 14 février 2007.

Monsieur B. Hap.

Référence de publication: 2007033096/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05239. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Arleston Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.521.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty third of November at 4 p.m.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

AFG LUXEMBOURG S.À R.L., a private limited liability company, incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 104.526, here represented by Mr. Matthieu Decaudin, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of a proxy established under private seal.

Said proxy signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxyholder, has requested the undersigned notary public to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of ARLESTON FINANCE S.à r.l., which registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 104.521, incorporated by deed of the undersigned notary public on November 16th, 2004, published in the *Mémorial Recueil Spécial C n° 158* of February 22nd, 2005, the articles of association of which have not been amended since.

- The share capital of the Company presently amounts to ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) divided into five hundred (500) shares with par value of twenty British pounds (GBP 20.-) each.

- The appearing party, as sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the wind-up of the Company with immediate effect.

- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred at their net book value to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be done and closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the wound-up Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the wound-up Company will be kept for a period of five years at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs & Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his last and first name, civil status and residence, he signed together with us, the notary public, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt trois novembre. à 16 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AFG LUXEMBOURG S.A R.L., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 104.526,

ici représentée par M. Matthieu Decaudin, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ARLESTON FINANCE S.à r.l., 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 104.521, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentaire en date du 16 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 158 du 22 février 2005, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- La Société a actuellement un capital social de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

- La comparante, en qualité d'associée unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que le passif connu de la Société a été réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à la valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les livres de compte et documents relatifs à la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ deux mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: M. Decaudin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, vol. 150S, fol. 91, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007034352/211/96.

(070029952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Prosperity Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.305.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 9 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
PROSPERITY COMPANY S.A.
A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033097/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Phoenix III Mixed Z, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.636.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45847 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007033284/211/11.

(070028257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Rapid-Swiss Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.673.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 6 février 2007

Les 125 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont été cédées à la société TRIZEC 4 S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69 A, boulevard de la Pétrusse, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121 668 (anciennement dénommée ANGLO-GENEVA CONTINENTAL ACQUISITION S.à r.l.) par la société TRIZEC 3 S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69 A, boulevard de la Pétrusse, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115 220, à leur valeur nominale de EUR 100,- chacune.

Par conséquent, la société TRIZEC 4 S.à r.l. (anciennement dénommée ANGLO-GENEVA CONTINENTAL ACQUISITION S.à r.l.), établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69 A, boulevard de la Pétrusse, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121 668 (anciennement dénommée ANGLO-GENEVA CONTINENTAL ACQUISITION S.à r.l.) est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007033098/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Gazebo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.040.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 13 février 2007*

La démission de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

GAZEBO S.A.

R. Donati / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033099/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Proppy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 55.837.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 9 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

PROPPY S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033102/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

INTRAWEST Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.994.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 16 février 2007

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Randal Nardone à la fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- De nommer M. David Brooks, né le 2 avril 1971 à Maryland, Etats-Unis, demeurant professionnellement au 1345 Avenue of the Americas, 46th Floor, New York 10105, USA, à la fonction d'administrateur avec effet immédiat pour une durée déterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033139/5564/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05542. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Airmon Lux 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.664.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 janvier 2007, les actionnaires ont nommé Monsieur Clarence Terry, avec adresse professionnelle au Town Center Circle Suite 470, FL-33486 Boca Raton, Etats-Unis, en tant qu'administrateur B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033103/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04445. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Salkanika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 février 2007

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

SALKANIKA S.A.

A. De Bernardi / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033104/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04805. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

OREF Real Estate G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.516.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par les associés de la Société en assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} février 2007 que l'assemblée a nommé au conseil de gérance de la Société:

- En tant que nouveau gérant de Catégorie A:

Monsieur Andrew Pettit, né le 7 mars 1968 à GB-Cleethorpes, avec adresse professionnelle à 20, Balderton Street, GB-London W1K 6TL.

Le gérant de la Société est nommé pour une période indéterminée jusqu'à sa démission ou jusqu'à révocation par l'assemblée des associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
OREF REAL ESTATE G.m.b.H.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007033132/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04550. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Romanfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 61.808.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007033107/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05120. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Tourelle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.096.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007033109/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Stabilus Luxembourg 2 (d), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 88.831.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 28 novembre 2006 l'associé unique a décidé:

- de constater et d'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2006, de M. Dr. Horst Heidsieck de son mandat de gérant et CEO de la Société;
- de constater et d'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2006, de M. Werner Paschke de son mandat de gérant et CFO de la Société;
- de nommer M. Dr. Wolfgang Zettel et Dr. Alexander Gehrke en tant que membres du Conseil de Gérance de la Société à partir du 1^{er} janvier 2007, de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais, à partir du 1^{er} janvier 2007, comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance (Allemagne), avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Gérant

Dr. Alexander Gehrke, né le 16 octobre 1967 à Höchstädt/Danube (Allemagne), avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Gérant

Luxembourg, 7 février 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007033205/260/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Tourism Investments and Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 45.340.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007033110/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Lancelot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 76.092.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033111/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04223. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

I.D., International Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.198.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL DEVELOPMENTS S.A., en abrégé I.D. S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 40.198,

constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 avril 1992, publié au Mémorial C numéro 424 du 24 septembre 1992,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Belvaux, en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C numéro ...

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Neuman, C.C.F. diplômé, demeurant à L-9980 Wilwerdange, maison 32.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à L-9117 Schieren, 6, Cité St. Baise;

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monika Kiefer, C.C.F. diplômée, demeurant à L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo, à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg avec modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 2, des statuts.

2.- Changement du conseil d'administration avec modification afférente du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.

3.- Nominations statutaires.

4.- Nomination du commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social statutaire de la société de L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo, à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg et de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Marnach.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer les catégories d'administrateurs et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts, dernier alinéa, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. (Dernier alinéa).** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge de leur mandat d'administrateurs à Mesdames Catherine Feyereisen, Sylvie Kreicher et Béatrice Clement.

L'assemblée décide de nommer le nouveau conseil d'administration, qui se compose comme suit:

1) Madame Monika Kiefer, C.C.F, diplômée, née à D-Saarbourg, le 28 janvier 1966, demeurant à L-8262 Marner, 5, rue de la Résistance;

2) Monsieur Carlo Brever, Consultant Industriel, né à Troisvierges, le 24 mars 1946, demeurant à L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey;

3) Monsieur John Neuman, C.C.F. diplômé, né à Luxembourg, le 15 octobre 1946, demeurant à L-9980 Wilwerdange, maison 32.

L'assemblée décide de nommer comme administrateur-délégué Monsieur John Neuman, C.C.F. diplômé, né à Luxembourg, le 15 octobre 1946, demeurant à L-9980 Wilwerdange, maison 32, avec titre de Président du Conseil d'Administration, pouvant engager valablement la prédite société en toutes circonstances par sa seule signature.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée CONFIDENCIA-DAGEST SERVICES OASE s.à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer en remplacement de FISCALIS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (B 88.656).

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Capellen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Neuman, J. M. Steffen, M. Kiefer, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 21 décembre 2006, vol. 437, fol. 38, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 15 février 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007033553/225/84.

(070028608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Lancelot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 76.092.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033112/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04229. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Pamol, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 28.192.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007033113/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

GSC European CDO IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.206.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 13 février 2007 que Messieurs:

- Robert Jan Schol, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été nommé administrateurs de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF CORPORATE SERVICES SA., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jan-Willem van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 février 2007.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007033860/805/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04129. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Mountraid Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 94.598.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007033114/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05118. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Intimis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.411.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007033115/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05109. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Russian Car Loans No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.037.

Suite à une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 10 octobre 2006, veuillez noter que:

- Jorge Pérez Lozano, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat à la place de

- Jan-Willem van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

nommé erronément.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012, tout comme le mandat de:

- Robert Jan Schol, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007033239/805/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Alias Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.732.

—
Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 27 décembre 2006

1. Démission de Monsieur Vincent-Marie Didier

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Vincent-Marie Didier, domicilié professionnellement 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2007.

2. Cooptation de Monsieur Pascal Held en remplacement de Monsieur Vincent-Marie Didier

Les Administrateurs restants, conformément aux prescriptions de l'article 21 des Statuts coordonnés du 8 août 2005, décident de coopter, avec effet de ce jour, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, Monsieur Pascal Held, domicilié professionnellement 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur de la Sicav en remplacement de Monsieur Vincent-Marie Didier, Administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007033118/3451/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Electronique Commerciale Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 77.283.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007033119/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05107. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

CIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 28.412.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le mardi 27 septembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats d'Administrateur de Monsieur Aldo Fumagalli demeurant au 1, Via Giuseppe Verdi, Monza (Italie) et de Monsieur Silvano Fumagalli, demeurant au 2, Viale Grigna, Monza 20052 (Italie), sont échus au 27 septembre 2005, et décide de ne pas les renouveler.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Le Conseil d'Administration
S. Desiderio
Administrateur

Référence de publication: 2007033128/43/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Commodity Trade Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 79.996.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007033120/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05103. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Canisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 75.168.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007033121/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05100. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Palmarosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 85.500.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1) La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

2) Monsieur Nico Brück, commerçant, né à Pétange, le 6 novembre 1963, demeurant à L-8711 Boevange-sur-Attert, 1, rue Joseph Hackin.

3) Monsieur Pierrot Brück, employé privé, né à Pétange, le 6 novembre 1963, demeurant à L-7421 Cruchten, 3, an der Uecht.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée I.11 STEGEN BLOEN-ECK avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 73.427), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 576 du 26 juillet 2001,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire:

- en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 421 du 17 avril 2003,

- en date du 17 février 2004, publié au Mémorial C numéro 408 du 16 avril 2004.

- Que la comparante sub 1) est la seule et unique associée actuelle de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, cède par les présentes:

- cinquante (50) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Nico Brück, préqualifié, qui accepte,

- cinquante (50) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Pierrot Brück, préqualifié, qui accepte.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- Monsieur Nico Brück, commerçant, demeurant à L-8711 Boevange-sur-Attert, 1, rue Joseph Hackin, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Pierrot Brück, employé privé, demeurant à L-7421 Cruchten, 3, an der Uecht, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales	100»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination en BLOEN ECK STEGEN et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de BLOEN ECK STEGEN.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, à 9186 Stegen, 1, Dikricherstrooss, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1^{re} phrase).** Le siège social est établi à Stegen.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Guy Rollinger comme gérant de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nico Brück, commerçant, né à Pétange, le 6 novembre 1963, demeurant à L-8711 Boevange/Attert, 1, rue Joseph Hakin, gérant technique, et

- Monsieur Pierrot Brück, employé privé, né à Pétange, le 6 novembre 1963, demeurant à L-7420 Cruchten, 3, an der Uecht, gérant administratif.

Septième résolution

L'assemblée fixe le pouvoir de signature des gérants comme suit:

«La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

32946

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Rollinger, N. Brück, P. Brück, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2007, vol. 540, fol. 51, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007033429/545/82.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04381. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070028469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Promotion de la Culture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 14, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 10.243.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

SOFINTER SA

Signature

Référence de publication: 2007033122/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04611. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070028332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Multi Units Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.129.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 27 décembre 2006

1. Démission de Monsieur Vincent-Marie Didier

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Vincent-Marie Didier, domicilié professionnellement 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2007.

2. Cooptation de Monsieur Pascal Held en remplacement de Monsieur Vincent-Marie Didier

Les Administrateurs restants, conformément aux prescriptions de l'article 21 des Statuts coordonnés du 29 mars 2006, décident de coopter, avec effet de ce jour, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, Monsieur Pascal Held, domicilié professionnellement 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur de la Sicav en remplacement de Monsieur Vincent-Marie Didier, Administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007033123/3451/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05257. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070028552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

BJ General Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.905.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de la société à Luxembourg le 1^{er} février 2007

L'assemblée générale annuelle de BJ GENERAL HOLDINGS Sàrl (la Société) a décidé de renouveler les mandats de

- M. Jeffrey Edward Smith, gérant B

- M. Bret Wells, gérant B et

- M. Marc Feider, gérant A

pour un terme qui se clôturera lors de l'assemblée annuelle qui approuvera les comptes sociaux pour l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007033142/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

North REOF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.564.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 29 janvier 2007

1. La démission de Monsieur Enzo Guastaferrri a été acceptée avec effet au 15 janvier 2007.

2. Monsieur Jean And, employé privé, né le 17 juillet 1971 à Adana en Turquie, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Enzo Guastaferrri. Sa nomination prend effet au 15 janvier 2007 pour une durée indéterminée.

3. Le transfert de siège social de la Société du 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 15 janvier 2007, a été approuvé.

Fait le 29 janvier 2007.

Pour NORTH REOF HOLDING S.à r.l.

MOURANT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007033134/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04935. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Lampas Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.101.

—
Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 27 décembre 2006

1. Démission de Monsieur Vincent-Marie Didier

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Vincent-Marie Didier, domicilié professionnellement 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2007.

2. Cooptation de Monsieur Pascal Held en remplacement de Monsieur Vincent-Marie Didier

Les Administrateurs restants, conformément aux prescriptions de l'article 13 des Statuts du 1^{er} août 2006, décident de coopter, avec effet de ce jour, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, Monsieur Pascal Held,

domicilié professionnellement 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur de la Sicav en remplacement de Monsieur Vincent-Marie Didier, Administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007033151/3451/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Copernicus Equity EMP Buffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 juillet 2006.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007033273/2724/13.

(070028200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Bocimar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 51.277.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 2 janvier 2007

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission de Messieurs Ole Gjostol, Philippe Waterkeyn et Andrzej Stanislaw Wasilewski en tant qu'administrateurs avec effet au 31 décembre 2006 suite à leur lettre de démission datée du 28 décembre 2006

Par conséquent, le nombre des administrateurs est réduit de 7 à 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

BOCIMAR LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007033171/1095/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Dreamsgate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.280.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DREAMSGATE HOLDING S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033172/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05846. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

GSC European CDO III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.351.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 13 février 2007 que Messieurs:

- Robert Jan Schol, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été nommé administrateurs de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jan-Willem van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 février 2007.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007033861/805/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04131. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Pai Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 66.839.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 janvier 2007 que:

1. Monsieur Alain Lam a démissionné en tant qu'administrateur.

2. Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Alain Lam.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2007033188/6312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Montague Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.512.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) TRINITY STRATEGIES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Elise Lethuillier, sous-directeur, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 février 2007.

2) SANDORELLA HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.185,

ici représentée par Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 février 2007.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de MONTAGUE DEVELOPMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité dans laquelle le bénéficiaire économique de la Société est également le bénéficiaire économique de cette entité à hauteur d'au moins 10% ou toute entité partenaire d'un projet dans lequel le bénéficiaire économique de la société est directement ou indirectement partenaire à hauteur de 10% au moins, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée Générale et répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois d'avril à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. TRINITY STRATEGIES S.A., précitée: trois cent neuf actions	309
2. SANDORELLA HOLDING S.A., précitée: une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

b) Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

c) Madame Elise Lethuillier, sous-directeur, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Est nommé commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C. Luxembourg B 51.238.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 31CS, fol. 94, case 2. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007033622/220/257.

(070028718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

IMR S.A., Insurance Market Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6186 Gonderange, 2A, Massewee.

R.C.S. Luxembourg B 124.513.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Jean-Louis Leruth, Administrateur de sociétés, demeurant Chemin de Huy, 36, B-5377 Baillonville,
- Monsieur Philippe Leonet, Administrateur de sociétés, demeurant rue Eugène Ronveaux, 248b, B-5350 Ohey.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de INSURANCE MARKET RESEARCH S.A. en abrégé IMR S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le courtage d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, toutes opérations relatives à cet objet ou de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation, ainsi que

toutes actions similaires ou connexes dans les limites des dispositions légales en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg ou qui seront applicables postérieurement à sa constitution ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, la mise en valeur et l'aliénation de ces participations.

Elle pourra prêter son concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à ses sociétés filiales ou affiliées, notamment une assistance administrative.

D'une façon générale, la société peut effectuer toute opération administrative, commerciale, industrielle et financière, prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et faire tout investissement qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement de son objet, y compris, sans limitation, l'exécution de toutes transactions commerciales permises par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

III. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre

moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Commissariat aux Assurances, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée ou d'un administrateur-délégué qui est titulaire de ladite autorisation. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

IV. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

V. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VI. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

VIII. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu 2008.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré (EUR)
1. Monsieur Jean-Louis Leruth	1.550	15.500,-
2. Monsieur Philippe Leonet	1.550	15.500,-
Totaux	3.100	31.000,-

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean-Louis Leruth, Administrateur de sociétés, demeurant Chemin de Huy, 36, B-5377 Baillonville;
- Monsieur Philippe Leonet, Administrateur de sociétés, demeurant rue Eugène Ronveaux, 248b, B-5350 Ohey;
- Madame Fabienne Marechal, épouse Leruth, secrétaire, demeurant Chemin de Huy, 36, B-5377 Baillonville.

Messieurs Philippe Leonet et Jean-Louis Leruth, prénommés, sont nommés administrateurs-délégués.

Monsieur Jean-Louis Leruth, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

AUDIT.LU, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18, rue Hiel, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2007.

5. L'adresse de la Société est établie au rue Massewee, 2A, L-6186 Gonderange.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et agréments éventuellement requis pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article 3 des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. L. Leruth, P. Leonet, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 février 2007. Relation: EAC/2007/827. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007033640/239/226.

(070028719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Pindella Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.368.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

Pour PINDELLA HOLDING S.A.
P. Toussaint / E. Madrini
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033663/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04512. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Progx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.532.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 juin 2004, acte publié au Mémorial C n^o 941 du 22 septembre 2004. Les statuts ont été modifiés par-devant, le même notaire en date du 12 janvier 2005, acte publié au Mémorial C n^o 650 du 5 juillet 2005, en date du 16 février 2006, acte publié au Mémorial C n^o 948 du 15 mai 2006, en date du 8 mars 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1081 du 2 juin 2006, en date du 27 mars 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1186 du 19 juin 2006, en date du 24 novembre 2006, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROGX S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007033646/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05322. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Mitco Real Estate A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.400.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2007.
H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007033577/242/13.

(070029239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Alliance Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Alliance Industries S.A.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 89.134.

In the year two thousand and six, on the twenty second day of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of ALLIANCE INDUSTRIES S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 89.134 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on September 16, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n^o 1595 of November 7, 2002.

The Meeting was opened at 11 a.m. and chaired by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Flora Gibert, jurist, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Stéphane Owczarek, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been formed, the Chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- The sole shareholder and the number of the shares he holds are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxy, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

- 1) Waiver of the convening notices;
- 2) Discharge to the directors of the Company for the proper performance of their duty until the date of the present Meeting;
- 3) Conversion of the Company into a private limited liability company and restatement of the articles of association of the Company; and
- 4) Appointment of the managers of the Company.

IV.- The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the sole shareholder of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge the resignation, effective as today, of Olivier Lambotte, Valérie Biehler-Pierrey, and Patrick Biehler, as directors of the Company and, to grant full and complete discharge to each of them for the proper performance of their duty until the date of the present Meeting.

Third resolution

The Meeting resolves to convert the Company into a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with effect from this day. This transformation does not have as consequence the creation of a new legal personality and it is always the same corporation who will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the holder of the shares hereafter created and all of those who will become partners afterwards.

As a consequence of this transformation, the Meeting resolves the drawing up of new articles of incorporation to be read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), under the name of ALLIANCE INDUSTRIES S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial

instruments issued by any public or private entity whatsoever; It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners' have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers maybe delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Shares

The articles of incorporation of the corporation having been established as aforesaid, the shares of the company are from now totally attributed to the sole shareholder of the Company, ALLIANCE DEVELOPPEMENT S.à r.l., with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and companies register under number B 113.033.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint the following person with effect as of today as manager of the Company for an unlimited duration:

- Patrick Biehler, engineer, with personal address Les Fontanettes, 1164 Buchillon, Switzerland.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, the members of the bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de ALLIANCE INDUSTRIES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.134 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n ° 1595 du 7 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte à sous la présidence Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Stéphane Owczarek, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'actionnaire unique et le nombre d'actions qu'il détient figurent sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises de la Société sont représentées à l'Assemblée, de sorte que la présente Assemblée peut valablement décider sur tous les points à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux avis de convocation;
- 2) Décharge aux administrateurs de la Société pour la bonne exécution de leur fonction jusqu'au jour de la présente Assemblée;
- 3) Transformation de la Société en société à responsabilité limitée et refonte des statuts de la Société; et
- 4) Nomination des gérants de la Société.

IV.- Ensuite, l'Assemblée prend à l'unanimité des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux avis de convocation, l'actionnaire unique de la Société ayant été dûment convoqué et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de la démission, avec effet à ce jour, de Olivier Lambotte, Valérie Biehler-Pierrey et, Patrick Biehler, en tant qu'administrateurs de la Société et, d'accorder à chacun d'eux décharge pleine et entière pour la bonne exécution de leur fonction jusqu'à la date de la présente Assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transformer la Société en une société à responsabilité limitée avec effet à ce jour. Cette transformation n'a pas pour conséquence la création d'une nouvelle personne légale et c'est la même société qui continuera à exister mais sous une autre forme, entre le détenteur des parts ci-après et ceux qui deviendront associés par la suite.

En conséquence de cette transformation, l'Assemblée décide d'adopter de nouveaux statuts qui seront lus comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales émises par la suite, une société anonyme sous la dénomination de ALLIANCE INDUSTRIES S.à r.l. (ci-après la Société), régie par les lois luxembourgeoises et notamment la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (ci-après la Loi sur les sociétés) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des

sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Parts

Les statuts de la société ayant ainsi été adoptés comme indiqué, les parts sociales de la société sont dorénavant attribuées intégralement à l'associé unique de la Société, ALLIANCE DEVELOPPEMENT S.à r.l., avec siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B N ° 113.033.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante avec effet à ce jour gérant de la Société pour une durée illimitée:
- Patrick Biehler, ingénieur, avec adresse personnelle Les Fontanettes, 1164 Buchillon, Switzerland.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, quels qu'ils soient, mis à la charge de la Société du fait du présent acte s'élèvent à approximativement EUR 2.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, S. Owczarek, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 2, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007033478/211/433.

(070028278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Springbock Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.472.

Constituée en date du 29 avril 1998 par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Hesperange, maintenant à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n ° 565 du 4 août 1998.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPRINGBOCK INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007033651/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05327. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Value Secondary Investments Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.493.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the 11th of January,
Before Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg

There appeared:

1. Mr Giovanni Jody Vender, director, born in Milano (I), on September 17, 1950, residing in I-Agazzano, Strada Bastardina no 1,

here represented by Mr Massimo Longoni, Managing Partner Ifea, born in Como (Italy) on 6th December 1970, professionally resident at 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

by virtue of a proxy given on December 28th, 2006.

2. Mme Arianne Neumark, director, born in California (USA) on January 16, 1961, residing in Via Telesio, 12, 20145 Milan (Italy),

here represented by Mr Massimo Longoni, prenamed,

by virtue of a proxy given on December 28th, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme (S.A.) which they declare organised among themselves and the articles of incorporation (hereafter the «Articles») of which shall be as follows:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of VALUE SECONDARY INVESTMENTS MANAGEMENT S.A. (the «Company»).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company shall hold shares and interests in a Luxembourg «société en commandite par actions» to be formed with the name VALUE SECONDARY INVESTMENTS SICAR (S.C.A.) and may act as manager and unlimited shareholder (associé gérant commandité) of such company.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at sixty-four thousand Euro (64,000.- €) divided into six thousand four hundred (6,400) shares having a nominal value of ten Euro (10.- €) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The Company is managed by a board of directors comprising at least three members (the «Board of Directors»), whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman. The chairman shall not have a casting vote.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director of the Company may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Board of Directors as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows such member to be identified and all members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by all of the other members at any time shall be deemed (other than for the purposes of the paragraph above) to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. A meeting held in such manner shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 8. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, one of which is a Luxembourg resident unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last Friday of April at 11 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with an exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten percent (10%) of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1) Giovanni Jody Vender	4,800
2) Arianne Neumark	<u>1,600</u>
Total	6,400

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 64,000.- is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2007.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2008. The first annual report of the Company will be dated December 31, 2007.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately € 2,300.-.

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
- 2) Have been appointed directors of the Company for an undetermined term:
 - a) Arianne Neumark, director, born in California (USA) on January 16, 1961, residing in Via Telesio, 12, 20145 Milan (Italy), and
 - b) Massimo Longoni, Managing Parter, IFEA, born in Como (Italy) on 6th December 1970, professionally resident at 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, and
 - c) Comte de Meeüs d'Argenteuil Gery-Charles, director, né le 25 août 1959 à B-Etterbeek, resident in L-9991 Weiswampach
- 3) Has been appointed independent auditor:

Mr Marcel Stephany, born on September 4, 1951 in Luxembourg, réviseur d'entreprises, 23, cité Aline Mayrisch, L-7268, Bereldange
- 4) The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008, unless they previously resign or are revoked.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille sept, le onze janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Giovanni Jody Vender, administrateur de sociétés, né à Milano (I), le 17 septembre 1950, demeurant à I-Agazzano, Strada Bastardina n ° 1,

ici représenté par M. Massimo Longoni, précité

En vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2006.

2. Mme Arianne Neumark, administrateur de sociétés, née à California (USA), le 16 janvier 1961, demeurant à Via Tesio, 12, 20145 Milan (Italy),

ici représentée par M. Massimo Longoni, précité,

en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2006.

Lesquelles procurations seront signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclarés vouloir constituer par le présent acte une société anonyme (S.A.), qu'ils déclarent constituer entre eux et dont les statuts sociaux (ci-après les «Statuts») sont rédigés comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme (S.A) sous la dénomination de VALUE SECONDARY INVESTMENTS MANAGEMENT S.A. (la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est situé au Grand-Duché du Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cession complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour le faire suivant les circonstances.

Art. 3. La Société est créée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société détient les actions et participations dans une société en commandite par actions luxembourgeoise devant être constituée sous la dénomination VALUE SECONDARY INVESTMENTS SICAR (S.C.A.) et doit agir en tant que gérant et associé commandité de ladite société.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Shares

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à soixante-quatre mille euros (€ 64.000,-) représenté par six mille quatre cent (6.400) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

Les actions sont représenté au choix du détenteur, par le moyen d'un certificat représentant des actions uniques ou d'un certificat représentant deux actions ou plus.

Les actions seront soit nominative, soit au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, selon les conditions permises par la loi, acquérir ces propres actions.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit conformément avec les obligations légales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le Conseil d'Administration doit nommer un président parmi ses membres. Le président n'a pas de voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur de la Société peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente soit en personne ou par représentation.

Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet audits membres du Conseil d'Administration d'être identifiés et à tous les membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre et d'être entendu à tout moment par tous les autres membres sera considéré (à l'exception de ce qui est prévu au paragraphe ci-dessus) comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Une réunion ainsi tenue sera considérée comme étant tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent au déroulement d'une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à l'unanimité des votes des membres présents soit en personne soit par représentation à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront considérées comme étant valablement adoptées au même titre que si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, l'un des deux devant être un résident luxembourgeois à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le Conseil d'Administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion d'une succursale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier (1) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélevement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 27. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'actions souscrites
1) Giovanni Jody Vender	4.800
2) Arianne Neumark	1.600
Total	6.400

Lors de la constitution, chacune des actions a été entièrement libérée en espèces et le montant de EUR 64.000,- est maintenant tenu à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007. La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ EUR 2.300,-.

Résolutions

Les Parties nommées ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et considérées comme étant dûment convoquées, ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Ayant tout d'abord vérifié que l'assemblée générale extraordinaire a été régulièrement constituée, les parties ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité.

- 1) Le siège social de la Société est établi au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
- 2) Ont été nommés administrateurs de la Société pour une période indéterminée:
 - a) Arianne Neumark, administrateur de sociétés, née à California (USA), le 16 janvier 1961, demeurant à Via Telesio, 12, 20145 Milan (Italie), et
 - b) Masimo Longoni, Associé Gérant, IFEA, né à Como (Italie) le 6 décembre 1970, résident professionnellement au 73, côte d'Eich, L 1450 Luxembourg;
 - c) Comte de Meeüs d'Argenteuil Gery-Charles, directeur, né le 25 août 1959 à B-Etterbeek, resident in L-9991 Weiswampach
- 3) A été nommé auditeur indépendant:

Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, réviseur d'entreprises, 23, cité Aline Mayrisch, L-7268, Bereldange

4) Les mandats des administrateurs et de l'auditeur expireront après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008, à moins qu'ils ne soient révoqués postérieurement ou qu'ils aient démissionné.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, vol. 157S, fol. 39, case 7. — Reçu 640 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007033590/208/332.

(070028621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Delta Albatros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.989.

— DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le cinq janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme BALU HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 62.450, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David Sana, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme DELTA ALBATROS S.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 83.989, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 261 du 15 février 2002.

II.- Que le capital social de la société DELTA ALBATROS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires, la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société DELTA ALBATROS S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société DELTA ALBATROS S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société DELTA ALBATROS S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

32975

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six cent cinquante Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2007, vol. 540, fol. 70, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007033430/231/51.

(070028607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Capital Financial Holdings Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 106.025.

—

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033181/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05546. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Sapin Vert Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 84.301.

—

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033125/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05578. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Ceramics Luxembourg 2 (f), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 88.832.

—

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 28 novembre 2006 l'associé unique a décidé:

- de constater et d'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2006, de M. Dr. Horst Heidsieck de son mandat de gérant et CEO de la Société;

- de constater et d'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2006, de M. Werner Paschke de son mandat de gérant et CFO de la Société;

- de nommer M. Dr. Wolfgang Zettel et Dr. Alexander Gehrke en tant que membres du Conseil de Gérance de la Société à partir du 1^{er} janvier 2007, de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais, à partir du 1^{er} janvier 2007, comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance (Allemagne), avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Gérant

Dr. Alexander Gehrke, né le 16 octobre 1967 à Höchstädt/Danube (Allemagne), avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Gérant

Luxembourg, le 7 février 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007033157/260/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Food Ingredients Technologies (F.I.T.) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 65.402.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033156/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03508. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

SAVOLDELLI & fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 162, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.542.

Le bilan au ... a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007033162/3234/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, réf. LSO-CB06146. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Praga Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.486.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 9 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

PRAGA SOPARFI S.A.

G. Diederich / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033081/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04369. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.
